



Alors qu'à la télévision le président Sarkozy s'émeut de la précarité dans l'Education Nationale, sur le terrain ce fléau se développe et s'aggrave: la politique menée par ce gouvernement installe durablement le recours à des personnels en contrat aidé pour répondre aux besoins pérennes tels que des tâches de secrétariat ou la prise en charge d'enfants handicapés. Cette politique est inacceptable !

Afin de défendre les intérêts des personnels non titulaires et le service public d'Education,

RASSEMBLEMENT MERCREDI 26 MAI A 16H 30 DEVANT LA PREFECTURE

à l'appel de CGT éduc'action, SE UNSA, SGEN CFDT, SNUDI FO, SNUipp FSU, Solidaires Précaires Chômeurs, SUD éducation

Le nouveau CUI ne règle rien.

Le contrat avenir (CAV) mis en place en 2005, devait, selon ses promoteurs, permettre de mettre le pied à l'étrier à des personnes privées d'emploi. Or, le bilan est catastrophique: au bout de deux ou trois ans, les personnels ont dû reprendre le chemin de Pôle Emploi pour se voir proposer des petits boulots, des heures par ci par là, du travail de nuit ... Bref l'expérience acquise compte pour des prunes.....

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) qui remplace le CAV depuis le 1er janvier 2010 ne règle rien et constitue même par certains aspects une régression: ainsi, pour les moins de 50 ans, la durée maximale est de 2 ans contre 3 ans pour les CAV !

Comment vivre avec moins de 700€ par mois ?

Comme le CAV, le CUI est un contrat aidé qui permet surtout à l'employeur de ne déboursier pratiquement rien ! La prise en charge par l'Etat ou les collectivités locales peut atteindre 95 % du salaire.

Les personnels, par contre, sont payés au Smic et tous les nouveaux contrats seront sur la base minimale de 20h par semaine. Comment vivre avec si peu ? C'est la pauvreté imposée.

L'EN a besoin d'emplois pérennes et statutaires

Comme bien d'autres droits, le droit à la formation est bafoué pour les non titulaires. Beaucoup de personnes prennent, du jour au lendemain, en charge des enfants handicapés, tels que les enfants autistes – sans aucune préparation. Seules les personnes s'occupant d'enfants handicapés ont pu avoir une formation de 60h le mercredi.

**Pour que cesse le recours à la précarité
qui fait des personnes des salariés de non droits.
qui participe de la destruction du service public.**

Pour un emploi pérenne et statutaire pour tous !

Signez la pétition qui sera remise au préfet lors de l'audience !